



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Taxe sur les bureaux en Île-de-France

Vérifié le 21 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La taxe sur les bureaux (TSB), applicable dans la région d'Île-de-France, est une taxe annuelle qui concerne les locaux à usage de bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surfaces de stationnement. Versée chaque année, elle ne doit pas être confondue avec la taxe pour création de bureaux ou de commerces (RCB-IDF), qui est versée en une seule fois, lors des travaux de construction ou d'aménagement.

Qui doit la payer ?

La taxe peut concerner un particulier, une entreprise ou un organisme privé ou public se trouvant dans l'une des conditions suivantes :

- Propriétaire (en pleine propriété, copropriété ou indivision) au 1^{er} janvier d'un local ou surface imposable
- Titulaire d'un droit réel sur un local imposable : *usufruit*; *titleContent*, autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) par exemple.

S'il s'agit d'un bail commercial ou professionnel, le bailleur peut la faire payer au locataire. Cela doit être prévu dans le contrat de bail. Sans clause particulière, la taxe n'est pas récupérable par le bailleur, qui en reste redevable.

Quels sont les locaux et aires imposables ?

Les locaux ou surfaces taxables doivent être situés dans les 8 départements d'Île-de-France : Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) et Yvelines (78).

Les locaux ou surfaces peuvent être des immeubles entiers, ou seulement une partie d'immeuble.

Pour calculer les surfaces limites, il faut tenir compte des locaux de même nature situés à une même adresse ou, en cas de pluralité d'adresses, dans un même groupement topographique.

Cette surface limite ne constitue pas une franchise : dès qu'elle est dépassée, les locaux sont taxables au premier m².


Par exemple, dans le cas d'un immeuble détenu par une entreprise commerciale comportant 80 m² de bureaux et un magasin de 3 000 m², les surfaces de bureaux sont exonérées, car inférieures à la limite de 100 m², et les surfaces commerciales sont taxées sur la totalité des 3 000 m².

En cas de locaux détenus en indivision, le calcul pour l'exonération prend en compte la totalité de la superficie des locaux : même si un indivisaire est propriétaire d'une superficie inférieure aux limites d'exonération, correspondant à sa quote-part, il est redevable de la taxe.

La taxe est due pour une année entière, même en cas de cession ou de changement d'affectation des biens en cours d'année, et même si les locaux sont inoccupés ou vacants.

Locaux redevables ou exonérés de la TBS dans la région Île-de-France

Bureaux de plus de 100 m ² , et leurs dépendances immédiates et indispensables	Redevable
Bureaux et locaux professionnels dont la surface est inférieure à 100 m ²	Exonéré
Locaux à usage professionnel, utilisés par des associations et organismes privés ou dans le cadre d'une activité libérale (cabinet médical, d'architecte, d'avocat, de vétérinaire, de conseil...) et leurs annexes (salle d'attente par exemple)	Redevable
Locaux commerciaux de plus de 2 500 m ² : locaux destinés à une activité de commerce de détail ou de gros, de prestations de services à caractère commercial ou artisanal	Redevable
Locaux commerciaux de moins de 2 500 m ²	Exonéré
Locaux de stockage de plus de 5 000 m ² : locaux ou aires couvertes destinés à l'entreposage de produits ou de biens, sans être intégrés à un établissement de production, sauf ceux appartenant à une société coopérative agricole	Redevable
Locaux de stockage appartenant aux sociétés coopératives agricoles ou à leurs unions	Exonéré
Locaux de stockage d'une surface inférieure à 5 000 m ²	Exonéré
Parcs d'exposition et congrès	Redevable
Aires de stationnement de plus de 500 m ²	Redevable
Aires de stationnement de moins de 500 m ²	Exonéré
Parking commerciaux de plus de 500 m ²	Redevable
Parkings commerciaux de moins de 500 m ²	Exonéré
Locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement annexées à ces catégories de locaux ainsi que les parkings commerciaux, situés dans une zone franche urbaine-territoire entrepreneur (ZFU)	Exonéré
Locaux utilisés par les fondations et associations reconnues d'utilité publique	Exonéré
Locaux spécialement aménagés pour l'archivage administratif et les activités de recherche	Exonéré
Locaux à caractère sanitaire (clinique, pharmacie, établissement de soins), social (centre d'action sociale, locaux de pompes funèbres, crèche d'entreprise), éducatif (établissement scolaire ou universitaire) ou culturel (théâtre, cinéma, établissement de spectacle ou de cirque, parc animalier, atelier d'artiste, musée, bibliothèque)	Exonéré
Locaux administratifs des établissements publics d'enseignement et des établissements privés sous contrat avec l'État	Exonéré
Locaux et aires des parcs relais ayant pour vocation exclusive de faciliter l'accès des voyageurs aux différents réseaux de transport en commun	Exonéré

 **A noter** : Un emplacement dépendant d'un garage, utilisés pour entreposer les véhicules en attente d'être vendus ou réparés, n'est taxables comme surface de stationnement mais comme surface commerciale.

Montant de la taxe

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Paris (75)

Selon l'arrondissement, la taxe relève de la circonscription 1 (premium) ou de la circonscription 2 au taux normal.

1er arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

2è arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

3è arrondissement

Taxe bureau - 2è circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

4è arrondissement

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

5^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

6^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

7^e arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

8è arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

9è arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

10^e arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

11^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

12^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

13^e arrondissement

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

14^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

15^e arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

16^e arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

17^e arrondissement

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

18^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

19^e arrondissement

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

20^e arrondissementTaxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Hauts de Seine (92)

Selon la commune, la taxe relève de la circonscription 1 (premium), de la circonscription 2 au taux normal ou de la circonscription 2 au taux réduit.

Antony

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Asnières-sur-Seine

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Bagneux

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Bois-Colombes

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Boulogne-Billancourt

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➔ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Bourg-la-Reine

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Châtenay-Malabry

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Châtillon

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Chaville

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Clamart

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Clichy

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Colombe

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Courbevoie

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Garches

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Gennevilliers

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Issy-les-Moulineaux

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➔ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

La Garenne-Colombes

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Le Plessis-Robinson

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Levallois-Perret

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Malakoff

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Marnes-la-Coquette

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Meudon

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Montrouge

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Neuilly-sur-Seine

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Puteaux

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	23,32 €
Bureau (tarif organisme public, association....)	11,58 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés par la tarif organisme public sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Rueil-Malmaison

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Saint-Cloud

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Sceaux

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Sèvres

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Suresnes

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Vanves

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Vaucresson

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Ville d'Avray

Taxe bureau - 2^e circonscription

Types de local	2 ^e (tarif normal)
Bureau (tarif entreprise)	19,63 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	9,75 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Villeneuve-la-Garenne

Circonscription 2 - Tarif réduit

Types de local	2 ^e (tarif réduit)
Bureau (tarif entreprise)	9,75
Bureau (tarif organisme public, association....)*	8,78 €
Local commercial	7,99 €
Local de stockage	4,15 €
Aire de stationnement	2,63 €

Seine-Saint-Denis (93)

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	10,73 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	6,45 €
Local commercial	4,14 €
Local de stockage	2,10 €
Aire de stationnement	1,41 €

*Locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations ou organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Val-de-Marne (94]

Taxes en Zone Prémium

Types de local	Tarifs
Bureau (tarif entreprise)	10,73 €
Bureau (tarif organisme public, association....)*	6,45 €
Local commercial	4,14 €
Local de stockage	2,10 €
Aire de stationnement	1,41 €

*Locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations ou organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Seine-et-Marne (77)

Si la commune se trouve dans l'unité urbaine de Paris [✎](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris>), elle se trouve en circonscription 3. Sinon, elle se trouve en circonscription 4.

Tarifs de la TSB par circonscription (en vigueur en 2021) en euros par m²

Types de local	3 ^e	4 ^e
Bureaux (tarif normal)	10,73 €	5,18 €
Bureaux (tarif réduit)	6,45 €	4,67 €
Locaux commerciaux	4,14 €	2,10 €
Locaux de stockage	2,10 €	1,08 €
Aires de stationnement	1,41 €	0,73 €

➡ **A savoir** : les bureaux concernés pas le tarif réduit sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Yvelines (78)

Si la commune se trouve dans l'[unité urbaine de Paris](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris) , elle se trouve en circonscription 3. Sinon, elle se trouve en circonscription 4.

Tarifs de la TSB par circonscription (en vigueur en 2021) en euros par m²

Types de local	3 ^e	4 ^e
Bureaux (tarif normal)	10,73 €	5,18 €
Bureaux (tarif réduit)	6,45 €	4,67 €
Locaux commerciaux	4,14 €	2,10 €
Locaux de stockage	2,10 €	1,08 €
Aires de stationnement	1,41 €	0,73 €

➡ **A savoir** : les bureaux concernés pas le tarif réduit sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Essonne (91)

Si la commune se trouve dans l'[unité urbaine de Paris](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris) , elle se trouve en circonscription 3. Sinon, elle se trouve en circonscription 4.

Tarifs de la TSB par circonscription (en vigueur en 2021) en euros par m²

Types de local	3 ^e	4 ^e
Bureaux (tarif normal)	10,73 €	5,18 €
Bureaux (tarif réduit)	6,45 €	4,67 €
Locaux commerciaux	4,14 €	2,10 €
Locaux de stockage	2,10 €	1,08 €
Aires de stationnement	1,41 €	0,73 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés pas le tarif réduit sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

Val-d'Oise (95)

Si la commune se trouve dans [l'unité urbaine de Paris](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris) , elle se trouve en circonscription 3. Sinon, elle se trouve en circonscription 4.

Tarifs de la TSB par circonscription (en vigueur en 2021) en euros par m²

Types de local	3 ^e	4 ^e
Bureaux (tarif normal)	10,73 €	5,18 €
Bureaux (tarif réduit)	6,45 €	4,67 €
Locaux commerciaux	4,14 €	2,10 €
Locaux de stockage	2,10 €	1,08 €
Aires de stationnement	1,41 €	0,73 €

➡ **A savoir :** les bureaux concernés pas le tarif réduit sont les locaux possédés par l'État, les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les associations. Ce sont aussi les locaux possédés par des organismes privés sans but lucratif à caractère sanitaire, sociale, éducatif, sportif ou culturel.

➡ **A savoir :** la taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Une taxe annuelle additionnelle sur les surfaces de stationnement (TASS) s'applique aux surfaces de stationnement qui font l'objet d'une exploitation commerciale ou sont annexées aux biens entrant dans le champ d'application de la TSB. Les surfaces de stationnement d'une superficie inférieure à 500 m² ne sont pas concernées.

Cette taxe doit faire l'objet d'une déclaration séparée de la TSB et d'un paiement avant le 1^{er} mars au moyen du formulaire [6705-TS-SD](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41590) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41590>).

Les tarifs applicables sont fixés par circonscription tarifaire. Les parkings faisant l'objet d'une exploitation commerciale bénéficient de réduction de tarifs de 2019 à 2022.

Tarifs de la TASS par circonscription (en vigueur en 2021) en euros par m²

Types de local	1 ^{re} circonscription	2 ^e circonscription	3 ^e circonscription	4 ^e circonscription
Tarif normal	4,50 €	4,50 €	2,60 €	1,32 €
Parkings commerciaux	3,38 €	3,38 €	1,95 €	0,99 €

Déclaration et paiement

Aucun avis d'imposition n'est adressé aux redevables.

Une déclaration doit être adressée spontanément par le redevable, accompagnée du paiement de la taxe, avant le **1^{er} mars** de chaque année :

- une déclaration individuelle n°6705-B (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19991>) au service des impôts où se situent les locaux imposables,
- une déclaration récapitulative n°6705-RK (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R39675>) à la direction des grandes entreprises (DGE) pour les entreprises réalisant plus de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes qui ont opté pour le paiement centralisé des taxes foncières et de la taxe sur les bureaux.

Si plusieurs locaux dépendent d'une même trésorerie, une déclaration unique, accompagnée du paiement pour l'ensemble des locaux, doit être déposée.

Dans le cas où les locaux sont situés dans des communes différentes, une déclaration distincte pour chacun doit être déposée.

Taxe sur les droits de mutation de locaux professionnels

Une nouvelle taxe s'applique de façon additionnelle aux droits d'enregistrements ou à la taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage situés dans la région d'Île-de-France.

Locaux imposables

Cette taxe est due sur les mutations à titre onéreux des locaux pouvant être soumis à la [taxe sur les bureaux en Île-de-France](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20668) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F20668>).

Les locaux ou surfaces taxables doivent être situés dans les 8 départements d'Île-de-France : Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) et Yvelines (78).

Les locaux ou surfaces peuvent être des immeubles entiers, ou seulement une partie d'immeuble, affectés à l'une des activités suivantes :

- Usage de bureaux et leurs dépendances immédiates et indispensables (y compris salles de réunion ou d'archivage, locaux sanitaires, couloirs, vestiaires du personnel, locaux réservés au [comité social et économique](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23513) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23513>), et à la médecine du travail)
- Usage professionnel, utilisés par des associations et organismes privés ou dans le cadre d'une activité libérale (cabinet médical, d'architecte, d'avocat, de vétérinaire, de conseil, par exemple) et leurs annexes (salle d'attente par exemple)
- Commerce de détail ou de gros, prestations de services à caractère commercial (y compris restaurants d'entreprise et salles de sport exploitées commercialement) ou artisanal
- Stockage : locaux ou aires couvertes destinés à l'entreposage (permanent ou provisoire) de produits ou de biens, sans être intégrés à un établissement de production (entrepôts, plates-formes logistiques, garde-meubles), sauf ceux appartenant à une société coopérative agricole

L'usage du local s'apprécie au jour de la vente, fait générateur de la taxe additionnelle.

Opérations exclues

La taxe ne s'applique pas :

- aux mutations à titre onéreux soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (opérations concourant à la livraison d'immeubles),
- aux mutations exonérées de droits d'enregistrement ou de taxe de publicité foncière,
- aux mutations d'immeubles situés hors de la région d'Île-de-France, même si les actes translatifs de ces propriétés sont soumis à la formalité de l'enregistrement en Île-de-France,
- aux opérations qui ne constituent pas une vente : échanges d'immeubles faits à titre pur et simple, partages purs et simples, partages de successions ou de communautés ou indivisions conjugales passibles du droit de 2,5 %, apports purs et simples en sociétés passibles du droit fixe, notamment.

Taux de la taxe

Le taux de la taxe est fixé à 0,6 % de la valeur de la mutation. Elle est liquidée et recouvrée dans les mêmes conditions que les droits et taxes auxquels elle s'ajoute.

- **Code général des impôts : article 231 ter** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023372523&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023372523&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)
Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue dans la région Ile-de-France
- **Code général des impôts : article 1599 quater C** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000030023941&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000030023941&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement
- **Arrêté du 31 décembre 2012 délimitant l'unité urbaine de Paris soumise à la taxe sur les bureaux** [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026894384) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026894384>)
- **Bofip-Impôts n°BOI-IF-AUT-50-20 sur la taxe annuelle sur les bureaux en Île-de-France** [✉](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2449-PGP.html) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2449-PGP.html>)
- **BOI-IF-AUT-50-20-Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux (2019)** [✉](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/593-PGP.html) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/593-PGP.html>)

Services en ligne et formulaires

- **Déclaration pour la taxe sur les bureaux en région Ile-de-France** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19991>)
Formulaire
- **Taxe sur les bureaux, locaux commerciaux, locaux de stockage et surfaces de stationnement** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R39675>)
Formulaire
- **Déclaration pour la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (2019)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41590>)
Formulaire
- **Déclaration récapitulative pour la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41591>)
Formulaire

Pour en savoir plus

- **Cartes des zones urbaines prioritaires (Zus, ZFU-TE, PNRU, Cucs)** [✉](https://sig.ville.gouv.fr/atlas/ZUS/) (<https://sig.ville.gouv.fr/atlas/ZUS/>)
Ministère chargé de la ville
- **Communes comprises dans l'unité urbaine de Paris** [✉](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/unite-urbaine/UU201000851-paris>)
Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr

- [gouvernement.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0